



*Tous mobilisés contre le cancer, marche et courses à pied, solidaires au profit de la recherche contre le cancer.*



## **Règlement de la manifestation de la marche et des courses de 2, 5, 10 km**

### **ARTICLE 1 :**

La ville de Chambourcy organise la première édition des courses des victoires 2, 5, 10 km et du 5 km marche à Chambourcy le **dimanche 15 octobre 2023**.

### **ARTICLE 2 :**

- La course nature « Famille » de 5 km est ouverte aux licenciés et aux non licenciés.  
Catégories d'âge : de minimes à master hommes et femmes – nés en 2009 et avant
- La course nature « Sportive » de 10 km est ouverte aux licenciés et aux non licenciés.  
Catégories d'âge : de cadets à masters hommes et femmes – nés en 2007 et avant
- La marche de 5 km est ouverte à tous
- La course nature « enfants » de 2 km est réservée aux poussins et benjamins nés entre 2010 et 2015 (signature obligatoire d'une autorisation du représentant légal)

### **Certificat Médical obligatoire pour les enfants et non licenciés.**

Les candidats doivent remplir et signer :

- l'autorisation du représentant légal pour les mineurs
- le bulletin d'inscription pour participer aux épreuves.

Chemins non accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

Il est interdit aux concurrents sans dossard de prendre le départ.

### **ARTICLE 3 :**

Même départ et même arrivée pour les 3 courses et la marche :

1. 9 h départ de la course des enfants.
2. 9h05 départ des 5 km marche
3. 10 h départ des courses de 5 km et de 10 km

### **Départ et Arrivée : Désert de Retz au bout de l'allée Frédéric Passy – CHAMBOURCY**

Les dossards devront être portés obligatoirement sur la poitrine.

Poste de ravitaillement à mi-parcours pour le 10 km et ravitaillement à l'arrivée.

**Attention : le stationnement se fera au cimetière du chemin du jeu de boules à CHAMBOURCY, uniquement. Pas de stationnement à proximité du village de course.**

**Prévoir 20 minutes de marche pour accéder au site pour le départ de la course**

## Retrait des dossards

– Decathlon Chambourcy : Le samedi 14 octobre de 14 h à 17 h ;

– sur place : Désert de Retz au bout de l’allée Frédéric Passy – CHAMBOURCY, le jour même de la course, le dimanche 15 octobre de 8 h à 9h30.

**Remise des récompenses** dans la zone arrivée, immortalisée par une photo.

Chaque participant recevra un souvenir.  
Récompenses à tous les participants des courses.

## ARTICLE 4 :

### Inscriptions

- Inscription en ligne, **jusqu’au vendredi 13 octobre 20h** sur le site [www.lesfouleescamboriciennes.fr](http://www.lesfouleescamboriciennes.fr)
- Inscription par bulletin, à télécharger sur le site [www.lesfouleescamboriciennes.fr](http://www.lesfouleescamboriciennes.fr) et à remettre
  - Lors de la maintenance à Décathlon, **samedi 14 octobre, de 14h à 17h.**
  - Sur place le jour de la course, **dimanche 15 octobre de 8h à 9h30.**

### Tarif

La course des enfants est gratuite

Pour les courses et marche 5 et 10 Km

**Dons faits directement à l’association « aidons la recherche »**

**Minimum 10 € par participant**

*À votre bon cœur ! pour la lutte contre le cancer*

*La ville de Chambourcy prend à sa charge tous les frais liés à cette manifestation*

Chaque don doit être fait par chèque libellé à l’ordre de « association aidons la recherche » ou par internet suivant le lien : <https://macollecte.curie.fr/projects/soutenez-la-lutte-contre-le-cancer>

**Pour les dons faits par internet, les participants devront fournir l’e-mail de confirmation de donation pour valider leur dossiers d’inscription.**

Renseignements uniquement par mail : [coursedesvictoirescamboricienne@chambourcy.fr](mailto:coursedesvictoirescamboricienne@chambourcy.fr)

Tous les documents sont téléchargeables sur le site du club : [www.lesfouleescamboriciennes.fr](http://www.lesfouleescamboriciennes.fr)

Une cérémonie officielle de remise du chèque à l’association “Aidons la recherche” vous sera communiquée ultérieurement.

## **ARTICLE 5 :**

Pour participer à l'une des courses

5.0 – le port d'un vêtement ou accessoire rose est recommandé.

5.1 – Les non-licenciés devront fournir un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an.**

5.2 – Pour les licenciés, sont acceptés les licenciés FFA, ainsi que les licenciés UFOLEP, FSCF, FSGT portant la mention pratique sportive. **La présentation de la licence sera faite lors de la remise du dossard.**

5.3 – Toute personne qui fournira un certificat médical périmé ou falsifié ou une licence de la saison précédente se verra refuser le départ de la course et sera responsable en cas d'accident.

5.4 – Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnu coupable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve.

## **ARTICLE 6 :**

Les coureurs participent aux courses sous leur propre responsabilité.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance physique consécutifs à un mauvais état de santé. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Des secouristes seront présents le jour de la course. Les coureurs s'engagent à respecter le règlement de la course et le Code de la route.

## **ARTICLE 7 :**

Droits à l'image : Les participants autorisent les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de la manifestation, sur tous les supports pour une durée illimitée.

## **ARTICLE 8 :**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## **ARTICLE 9 :**

### **MESURES DE PRÉVENTION CORONAVIRUS**

Les informations et les règles sanitaires pour la course du 15 octobre 2023, sont susceptibles d'évoluer selon le développement de la pandémie COVID-19. À l'approche de l'événement sportif nous mettrons à jour les applications sanitaires requises selon les décrets publiés. Pour le moment la course est maintenue à la date annoncée. Nous vous recommandons cependant de respecter les mesures d'hygiène conseillées par le Ministère de la Santé :

- Ne pas se serrer les mains
- Ne pas s'embrasser
- Se laver régulièrement les mains
- Tousser dans son coude
- Port du masque avant et après la course.